

Le Canadien.

Fiat Justitia ruat Coelum.

Vol. 5]

QUEBEC, MERCREDI, 4 AOUT 1824.

[N° 29.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ
PAR
FLAVIEN VALLERAND
A
DEUX PIASTRES PAR ANNEE,
Outre QUATRE SCHELLINGS pour le
frais de la Poste,
Payable d'avance par Semestre.

PRIX DES AVERTISSEMENTS.

Dans une Langue 1e. Ins. chaque Ins. sub
Six lignes et au-dessous, 25cd. 7Ad.
Dix lignes et au-dessous, 35cd. 10d.
Au-dessus de 10 lignes, 4d. p. ligne 1d.
Dans les deux langues, le double des prix
ci-dessus.

AGENTS POUR LE CANADIEN.

Mr. JULIEN PERRAULT, fils. Montréal
Mr. SÉRAPHIN LIMOGES. Terrebonne
J. B. LAVIOLETTE, Ecr. Rivière du Chêne
F. LEPROHON, Ecr. Chambly
J.H. BESSE, Ecr. St. Denis
Docteur BOUTILLIER. St. Hyacinthe
Mr. JOACHIM TELLIER. Rivière au Loup
Mr. P. X. BOIVIN. Trois Rivières

CONCILIATION DE L'IRLANDE.

(Continuation.)

L'Union des Eglises, cependant, que vous avez eu le mérite singulier de suggérer aux Communes du Royaume Uni, opérerait tout-à-coup et une bonne fois un changement total dans les dispositions des hommes; elle ferait co-opérer avec ardeur toutes les classes à promouvoir la prospérité de L'Irlande, et à assurer pour toujours son allégeance au trône Anglais. La question de l'émancipation serait amenée dans la grande enquête sur les moyens d'enrichir et d'affermir l'Irlande, et au lieu de voir le Premier Ministre à la recherche d'arguments au soutien d'une odieuse oppression, et pour concilier un Acte d'Insurrection pour vingt-cinq ans, avec celui de l'Habeas Corpus et la Grande Charte, nous le verrions recevoir les applaudissements du Sénat, les remerciements de son Souverain, et les bénédictions de plusieurs millions d'hommes, pour des faveurs dont il pouvait si aisément se dispenser d'accorder.

Cette Union, dont dépendent tant de choses, n'est pas, comme vous l'avez très bien observé, aussi difficile qu'elle paraît à plusieurs; et les circonstances présentes sont très propres pour essayer, au moins, de la mettre à exécution.

Il n'y a nulle difficulté; "car dans la discussion et la correspondance qui ont eu lieu à ce sujet au commencement du dernier siècle, aussi bien que dans celles où s'engagea l'Archevêque Tillotson, et dans les autres qui eurent lieu entre Bossuet et Leibnitz, il paraît que les points d'accord entre les églises étaient en grand nombre, qu'il n'y en avait très peu sur lesquels on hésitait, et encore paraît-il qu'ils n'étaient pas des plus importants. On fit alors de vains efforts, mais cela fut dû aux Princes plutôt qu'aux Prêtres, à la politique de l'état plutôt qu'à la différence de croyance.—Mais les mêmes raisons qui à ce tems frustrèrent les espérances de tous les

bons Chrétiens en Europe, seraient présentement favorables. Car quel intérêt peut avoir maintenant l'Angleterre à s'opposer à une pareille union, et quelle nation ou église dans l'univers peut avoir des motifs plus puissans de la désirer que la Grande Bretagne, et par elle peut conserver l'établissement de son église, perfectionner sa politique intérieure, et assurer son pouvoir extérieur.

Le tems est favorable; car le gouvernement est puissant et en paix, le Pape est faible et désire une réconciliation, les Catholiques Irlandais sont lassés et fatigués et soupirent après le repos; la religion établie est divisée à l'infini, et la Monarchie, chose inouïe dans un état chrétien, est laissée dans un pays avec le seul pouvoir de l'église pour se servir de l'expression de Mr. Hume, et dans un autre avec moins de la moitié du peuple attachée à l'Hérarchie. Ajoutez à cela l'avancement des esprits dans le dernier siècle, la lumière et la liberté qui distinguent celui-ci, le renouvellement de la piété chrétienne, depuis son abatement dans la Révolution Française, et la disposition même des ministres des différentes croyances de se réunir et de s'expliquer.

En Irlande, je suis certain, que malgré la fermentation qui y règne maintenant, une proposition semblable à la vôtre, si elle était adoptée par le gouvernement, serait embrassée avec empressement.—Le Clergé de l'église établie est impopulaire, et il le sait bien; il est sans ouailles et chacun de la profession désire de l'emploi; leurs propriétés sont attaquées, et même mises en danger, car l'état les a entamées et le peuple ne les respecte pas. Les dissidents ont empiété sur lui; et le clergé catholique lui a enlevé plusieurs endroits, ses ouailles. Les Laïques Catholiques, comme je l'ai déjà dit, sont lassés de leur dégradation, et de courir après la liberté; ils aiment leur pays et soupirent après le repos. Leur clergé sans exception, je crois, ferait tous les sacrifices possibles pour effectuer une Union; pour moi, ce serait avec joie que, sans salaire, sans pension, sans emolument, ni sans l'espoir d'en avoir, je résignerais ma charge, si en le faisant, je pouvais contribuer en quelque chose, à l'union de mes frères, et au bonheur de mon pays.

Les Propriétaires et les Capitalistes en Irlande, sont affectés de la perspective qu'ils ont devant eux, et doivent, s'ils ne sont pas aveugles sur leurs intérêts propres et morts au patriotisme, désirer établir la paix et la tranquillité parmi nous. Le gouvernement n'a aucun intérêt à conserver la désunion, si ce n'est pour assurer son pouvoir, et s'il pouvait remplacer un système détestable et

précaire par une mesure honorable et sûre, et qu'il ne l'embrassât pas, il faudrait qu'il fût fou et aveugle.

Le Roi qui nous gouverne est libéral, sage et éclairé plus qu'aucun de ses prédécesseurs; et comme il est la tête de l'état, on l'a toujours vu le premier donner son appui royal à tout ce qui pouvait contribuer à l'honneur de la religion, au bonheur de ses sujets et à la gloire de son règne. Ainsi, tout ce qui peut favoriser une grande et utile entreprise, le tems et les circonstances, paraît maintenant favorable au projet de l'union des Chrétiens trop longtems divisés. Si ces circonstances avaient été aussi favorables dans le seizième siècle, elles auraient assurément prévenu une séparation qui a produit tant de calamités.

Il pourrait être peu convenable à un humble individu comme moi, de donner un plan propre à effectuer un aussi grand projet que celui de l'Union des Communes et des Protestans en une grande famille de chrétiens; comme la difficulté ne me paraît point de tout proportionnée à la grandeur de l'objet en vue, je proposerais que les théologiens Protestans et Catholiques et les plus éclairés, et du caractère le plus conciliatoire fussent sommés par la couronne, d'établir les points d'accord et de diversité entre les églises, et que le résultat de leurs conférences, fut la base d'un projet d'arrangement entre les chefs de l'église de Rome et d'Angleterre; le résultat serait peut-être plus favorable qu'on ne pourrait maintenant s'y attendre.

Les principaux points à discuter sont, le Canon des Ecritures Saintes, la Foie Justification, la Messe, les Sacramens, l'Autorité de la Tradition, des Conciles, du Pape, le Célibat du clergé, le langage de la Litturgie, l'Invocation des Saints, le respect pour les Images, les Prières pour les Morts.

Sur la plupart de ces points il me semble à moi qu'il n'y a aucune différence essentielle entre les Catholiques et les Protestans; la diversité d'opinion existante vient, le plus souvent, de certaines formules de mots, qui admettent des explications satisfaisantes, soit par l'ignorance ou les méprises que l'ancien préjugé et mauvaise volonté produisent ou affermissent, mais que l'on peut lever; c'est l'orgueil et la vanité, qui nous divisent sur plusieurs sujets, et non l'amour de l'humilité, de la charité, et de foi chrétienne.

Ce devrait être le devoir, aussi bien que l'intérêt des gouvernans, de pourvoir au bonheur des peuples, en éclairant leurs esprits et en reprimant leurs passions; non par des sentimens ignominieux et des loix coercives, mais

par des moyens adoptés à leurs besoins réels; et si par la sagesse du Parlement et les efforts du gouvernement, les églises de ces pays pouvaient être unies, un nouvel ère de félicité commencerait dans notre histoire. Les loix ici deviendraient générales, et la plus parfaite confiance naitrait entre le gouvernement et les sujets; ses protecteurs naturels seraient rendus à un peuple généreux et sensible; l'Aristocratie deviendrait ce qu'elle n'a jamais été en Irlande—un lien entre le prince et le paysan; l'industrie serait protégée; les capitaux se répandraient dans le pays; toutes les ressources du sol, du climat, du génie et des talens de la nation seraient appelées à la vie et à l'activité; l'Union des deux pays serait cimentée et la Grande Bretagne ne serait pas seulement la Reine de l'Océan, mais encore la maîtresse du monde.

Espérant que vous appellerez encore l'attention du Parlement à la considération de cet objet important, j'ai l'honneur d'être votre humble et obéissant serviteur.

J. DOYLE.

Carlow, 13 Mai, 1824.

MONTREAL 31 Juillet.

ACCIDENS—Le 23 du courant au soir, comme Mr. et Mme. William Wragg, prenaient l'air dans une calèche, le cheval bracha, à l'entrée du faubourg St. Antoine, et la secousse de la voiture jeta dehors Mr. Wragg qui tomba sur le côté de la tête et l'épaule droite et eut l'os du cou cassé et l'épaule disloquée. La foule rassemblée près de la voiture effraya le cheval qui emporta madame Wragg au galop par dessus un pont, et la tint dans une situation alarmante pendant un tems considérable, et d'où elle ne se tira que par son courage et sa présence d'esprit.

Dimanche dernier, MM. Auclair et Marion étant en voiture avec leurs épouses à Laprairie, descendirent près d'une maison pour donner à boire à leur cheval, laissant leurs dames dans la voiture. Des personnes qui revenaient de l'église à la course effrayèrent le cheval qui partit au galop; et bientôt la voiture fut renversée violemment contre une clôture. Madame Auclair eut, dit-on, trois côtes enfoncées et madame Marion, le bras cassé près du poignet. Elles furent ramenées en ville Lundi matin.

Le même jour Mad. Johnson, épouse de Mr. Johnson, boulanger, étant en voiture près de la petite rivière, le cheval au lieu d'avancer, recula jusqu'à ce que le derrière de la voiture eût rencontré une grande chaudière à potasse. Mad. Johnson fut jetée hors de la voiture par la violence de la résistance, et eut une jambe cassée.

Mr. l'Editeur,

Malgré le *quiproquo* de Mr. du Mercury qui s'adresse directement à vous et qui vous donne de son terrible *Caducée*, à l'égard de la communication que je vous adressai la semaine dernière, relativement à l'assemblée qui avait eu lieu le dimanche précédent à l'Hotel d'Union, je me permettrai à la hâte quelques réflexions sur ce que l'Editeur mercerial a bien voulu condescendre à donner au public, dans sa feuille de mardi dernier.

La belle excuse qu'il donne pour justifier Mr. Gagy des injures grossières qu'il a vomies dans l'assemblée. *Nous devons confesser, dit-il, qu'à une assemblée d'Election, surtout, où les sentimens d'un ami sont vivement intéressés, dans la cause d'un ami, c'est de toutes les circonstances, celle où la passion (angry ebullition) est le plus excusable; elle se montre chez des personnes âgées et phlegmatiques; ainsi donc quelques paroles échappées, dans la chaleur du moment, ne doivent pas attirer une accusation trop forte à un jeune et ardent partisan.* Et bien! Mr. Mercure, est-ce là la morale qui est en usage dans l'Olympe? *Salus, honor et gloria*, au nom des têtes légères, folles et impertinentes, au nom des petits maîtres et de tous les étourdis et écrivains. Libre carrière à eux tous, ils peuvent insulter, injurier, donner l'essor à leurs agréables facultés, jusque dans les assemblées les plus respectables — ils sont jeunes et ardents, dit le Mercure, il faut les excuser.

Quelques lignes plus bas la thèse prend un sérieux tout à fait comique. A l'occasion de l'imputation de légèreté et d'inconséquence à Mr. G. pour avoir reproché à un des candidats d'avoir encensé Sir J. Craig, certes, dit le Mercure, "Si les enfans suivaient les opinions politiques de leurs pères, ce serait mettre fin à l'amélioration dans le gouvernement." Non, non, il n'est pas nécessaire que les enfans pensent comme leurs pères, mais un fils pieux n'élèvera jamais la voix, surtout en public, soit directement ou indirectement contre l'honneur de l'auteur de ses jours, surtout encore si ce n'est que de bouche et *momenti gratia*. *Mais bah! si l'on est jeune et ardent, c'est bien pardonnable.*

Encore un *quiproquo* — Le Mercure dit que si je me suis si fortement élevé contre la conduite de Mr. G. c'est parce que je suis en faveur des nouveaux candidats qu'il opposait. Point du tout, j'ai fort bien dit que Mr. Primrose ne me convenait point du tout, non pas parce que l'on ne sort pas de son pays pour rien, non pas parce que ce n'est pas une Election E-cossaise que nous faisons, ou d'autres motifs de cette espèce, mais parce que ce Monsieur ne m'est pas lié par des liens assez forts, et que je n'ai pas eu le tems de le connaître. Quant à l'autre nouveau candidat, il ne me plaît pas non plus, à cause du *durante beneplacito*. Mais au jour de l'élection, je me déciderai à choisir d'un mal le moindre, si je n'ai pas à choisir entre le bien et le mal.

Une autre fois Mr. Mercure, je vous prie de m'épargner un peu plus que vous n'avez fait au-

jourd'hui, et de me donner des raisons plus faciles à réfuter. Vous devez avoir un peu plus de pitié de nous autres pauvres mortels, entortillés dans la matière; nos plumés sont bien peu de chose auprès de votre Caducée, et tandis que nous travaillons avec peine à trouver des raisons terrestres, vous, portez sur vos ailes, allez chercher des argumens irrésistibles jusque dans la Barbe du Père Eternel.

UN LIBERAL.

LE CANADIEN.

QUEBEC,

MERCREDI, 4 AOÛT, 1824.

JUSTIFICATION DU CANADIEN.

Nous allons commencer par demander aux auteurs d'une petite feuille sortie ces jours derniers, si les neuf salaires, qu'ils ont extraits des Journaux, sont, sur une centaine de petits salaires, les seuls ou presque les seuls qui aient été réduits; et en attendant nous allons supposer qu'ils ont tous été réduits: notre cause n'en sera pas pire pour cela.

Le parti de Mr. Vallières a fait monter bien haut les vains cris d'une fausse victoire. Plusieurs considérations nous ont empêché de faire voir, sur le moment, à Mr. Vallières, que si la place est en sûreté sous un point, elle ne l'est pas sous plusieurs autres; car la cause de Mr. V. a cela de singulier, que si l'on faillit d'un côté, on peut l'attaquer par mille autres. Nous avons fait sortir Samedi dernier un Supplément, que l'on verra ci-dessous, et que l'on publie dans ce numéro, parce qu'avec les raisons et les explications que nous allons y joindre, notre cause reste triomphante. D'ailleurs, nous sommes bien aise que tous nos lecteurs connaissent la justice et la candeur de nos procédés.

Le lecteur en lisant notre Supplément de Samedi verra aisément que Mr. V. avait exercé contre nous ce petit esprit vindicatif, dont il est doué à un bien haut degré, et qui convient si peu à un homme que l'on veut asséoir à côté des Pitt, des Fox et des Canning. Nous avons dit que Mr. Vallières s'était opposé au principe de la réduction, et cela nous le prouverons. Là-dessus, Mr. V. avec un flux étonnant d'épithètes heureuses, a accusé le papier de mensonge et d'imposture. Selon lui donc, il ne s'était opposé à la réduction des salaires, que parce qu'on voulait réduire aussi les petits salaires. Mais en prenant Mr. V. sur sa conduite et sur ses paroles mêmes, nous espérons que l'accusation d'imposture qu'il a lancée sur nous va rejaillir sur lui. Qu'on ne vienne plus nous étourdir par les beaux mots de *motifs* et d'*intentions*, tant que l'âme est enveloppée dans la matière, on ne doit juger de ses opérations que par les actes de l'homme; ainsi donc suivons la conduite de Mr. V.

Nous ne parlerons pas de l'humiliante démarche, dite de courtoisie, que Mr. V. et quelques autres voulaient faire faire à la Chambre. Si Mr. V. était honoré des attentions de Lord Dalhousie, il pouvait se contenter d'être courtois et poli lui seul.

Le premier salaire qui a été proposé était celui du Gouverneur en chef — il était atteint de la réduction de vingt-cinq par cent. Cependant qu'a fait Mr. V.? Il a voté tout simplement contre la réduction de ce salaire, ainsi que contre tous les autres gros salaires réduits. Était-ce là un petit salaire, un salaire de Sergent? Si Mr. V. n'eût été que contre la réduction des petits salaires, pourquoi a-t-il donc voté contre la réduction de tous les salaires indistinctement gros comme petits? Si la Chambre a tant travaillé pour voter la Liste Civile par *items*, n'était-ce pas pour discuter le mérite de chaque officier et proportionner le salaire au travail de chaque office? Quel était donc le devoir de Mr. V. lorsqu'un petit item se présentait, s'il n'y eût pas voulu de réduction? c'était de proposer de laisser le salaire tel qu'il était, ou s'il ne le pouvait pas, d'élever sa voix éloquente en faveur des pauvres Sergens? Ou bien s'il ne voulait pas agir, au moins quand il se présentait un gros salaire, il devait changer de côté. C'est cependant ce qu'il n'a pas fait, et c'est ce qui prouve que Mr. V. était alors opposé au principe même de la réduction. Cette raison qu'il a donnée au pôle, ne nous paraît donc qu'une raison posthume, un argument après coup, enfin une ruse d'élection. Mr. V. et son ami Lord Dalhousie, se trouvent dans le même cas; on dit de tous les deux qu'ils avaient de fort bonnes intentions. Mais que fait-on avec de bonnes intentions? c'est des faits qu'il nous faut; toutes les bonnes intentions au monde ne valent pas un seul bon acte.

Nous pensons que la Chambre d'Assemblée a montré beaucoup de jugement en réduisant tous les salaires, gros comme petits, de vingt-cinq par cent. En 1797, la dépense de la Législature n'était que de £1845 1 3/4. Par l'estimation soumise à la Chambre, l'hiver dernier, il est demandé £10,972 8 0. Mais à cette époque il n'y avait point d'Orateurs pour le Conseil Législatif et pour la Chambre, à £1000 par an; de Greffiers à £500 par an; d'Assistans Greffiers à £400, et d'Écrivains à Trois Piastres par jour, &c. &c. &c.

Mr. V. pousse si loin ses bonnes intentions, qu'il a dit, (au pôle c'est-à-dire) qu'il y avait des salaires qui devaient être réduits jusqu'aux trois quarts. Quoi! Mr. V. était de cet avis? C'est bien dommage que cela n'ait pas été plus loin qu'une bonne intention. Cependant ce Monsieur restait tranquille sur son siège, et cela en voyant sacrifier l'argent de ses constituans. Oh! pour le coup, que ses cinq cens Electeurs le croient s'ils veulent, pour nous notre incrédulité est inébranlable. Quel homme avez-vous là, MM. les Electeurs de la Haute-Ville de Québec, il voit accorder des salaires trop haut des trois quarts, et il reste tranquille, et c'est lui encore qui vient vous le dire, et vous vous étouffez à crier *hora!* Il y a là du mystère. Mais enfin le voilà élu, cet Aristide, ce Démosthène et ce Fox. Le Papier Canadien, qui lui a donné des louanges lorsqu'il en méritait, a été contre lui cette année, parce qu'il ne prenait pas les intérêts du pays: le voilà élu,

et nous verrons dans la session prochaine, si nos craintes et nos soupçons étaient bien ou mal fondés. A Dieu ne plaise, que nous souhaitions qu'il se conduise mal! Au contraire, il nous trouvera prêt à lui donner tous les éloges possibles, s'il en mérite par sa conduite; malgré la haine qu'il a montrée contre ce Papier, nous ne pourrions que le supporter, parce que nous n'avons que le bien public en vue, quoiqu'en dise nos ennemis. Nous pouvons errer, mais ce ne sera jamais *malicieusement ni sciemment*. Nous ne sommes pas sans savoir que la part active que nous prenons souvent dans certains sujets d'intérêt public, sans égard aux personnes qui y sont concernées, ne nous fasse beaucoup d'ennemis, surtout parmi les gens en place. Mais où en serait donc la liberté de la Presse, à quoi servirait-elle, si elle n'amenait en discussion tout ce qui concerne les intérêts publics? Par le même canal peut couler l'accusation et la justification, et le public reste juge de part et d'autre.

Les amis de Mr. Vallières en faisant sortir un petit écrit signé par le Greffier de la Chambre, pour justifier sa conduite politique, ont assurément beaucoup manqué de jugement; car c'est une admission de toutes les autres accusations portées contre Mr. V. par le papier. Si les amis de Mr. V. eussent pu le justifier sur les grandes accusations, ils n'auraient pas manqué de le faire, puisqu'ils se sont servi du nom du Greffier qui a prêté son nom bien mal à propos, pour le justifier sur une petite affaire de détail qui ne veut rien dire, et qui admet le principe de la chose, c'est-à-dire, la réduction des salaires, contre laquelle il a fait de si longs discours dans la Chambre.

RESTORANT POUR MONSIEUR DE St. REAL.

Allons Monsieur de Saint-Réal, quoique bien *misérable*, *Le Canadien* a encore trouvé de quoi à vous préparer un petit rafraîchissement du matin. Vous en avez un grand besoin, après les travaux d'une justification aussi complète, que celle que vous nous avez donnée hier. Vous avez été sûrement l'enlever chez un des Antagonistes du Héros de la Manche, et ces Chevaliers à grands bras l'auront tellement mutilée au moment de sa fuite avec vous, qu'arrivée sous le Pôle elle ne paraissait plus une justification, qu'à certaines personnes à vues courtes et d'une bonhomie toute crédule. Pour égayer la collation, parlons de quelques petites difficultés, que vous avez avec LE CANADIEN, CE MISERABLE PAPIER, qui sans votre permission, a pris sur lui de faire votre confession générale.

• On saurait peut-être à merveille ce qui se passe en Europe, en Asie, en Afrique, que l'Espagne a perdu sa liberté et qu'elle veut la faire perdre à ses colonies, que les Grecs voient déjà l'aurore d'une liberté entière et sans trouble; et pendant ce tems là nous perdrons, sans le savoir, cette même liberté, par les efforts de nos ennemis, et la trahison de nos faux amis.

Le Canadien, dites-vous, vous avait reproché d'avoir voté contre le Bureau d'enregistrement, et vous avez répondu qu'il en avait menti; qu'au contraire vous aviez donné de forts bons avis au moteur de cette mesure—C'est fort bien; mais qu'est venu nous dire Mr. Lagueux ces jours passés! que vous approuviez la mesure en elle-même, mais qu'il n'était pas encore tems, qu'il fallait attendre quelques années? Ceci ne s'accorde pas trop. Oh! vous devriez bien vous donner le mot vous et vos défenseurs. Des deux vieillards de Susanne, l'un dit *sub schino* et l'autre *sub prino*, et vous savez que cela les perdit tous deux; vous voyez qu'il est toujours bon de se donner le mot.

Vous avez fortement crié contre les *écrits anonymes*, et vous avez défié le ciel, la terre et les enfers de venir vous accuser devant cinq cens électeurs. "Si quel qu'un osait le faire, disiez-vous, on lui jetterait des pierres." Oh! pour le coup, bien fou qui s'y serait exposé, et vous leur avez donné là un argument *in barbaro*; assurément c'est le meilleur que vous ayez donné. Personne n'osera y répondre, et un gros caillou est trop difficile en persuasion. Mais entre nous, ces argumens là ne sont pas bons pour tout le monde: n'en auriez-vous pas donné quelque autre? Il y a de certaines gens difficiles à contenter; ce n'est pas avec des argumens de pierre ni de bois qu'on les persuade, mais avec de bonnes raisons immatérielles seulement; mais avant de les donner il faut y regarder à deux fois, car on y répond à celle-là. Sur l'article des subsides, par exemple, que leur avez-vous dit? car c'est là la grande question, voyez-vous.—Ma foi, je m'en suis bien tiré. On m'avait accusé de m'être opposé aux diminutions, et j'ai dit pour raison, que j'étais bien d'avis de diminuer les gros salaires de 25 de 50 par cent et quelques-uns même des trois quarts, mais que je m'étais opposé à la diminution des petits salaires de £50 £80 et £100, par exemple comme celui du Sergent d'Armes, &c.—Mais Mr. de St. Réal, y avez-vous pensé? Eh quoi! ne saviez-vous pas que ces petits salaires-là étaient exempts de la diminution!—A dire le vrai, je m'en suis senti un peu mal à l'aise lorsque j'ai touché cette corde—Oui, Monsieur, vous avez rendu là un son bien faux; le *misérable Canadien*, qui ne laisse pas, ne vous en déplaît, de distinguer une bonne raison d'avec une mauvaise, pourrait fort bien vous accuser d'avoir eu le front de venir mentir effrontément à vos cinq cens Electeurs. Vous avez voté, avez-vous dit, contre les réductions, parce qu'on voulait aussi diminuer les petits salaires, qui cependant avaient été exemptés de la réduction? Pour cette fois, Mon-

sieur, le seul moyen de vous en tirer, si le *Canadien* ose écrire, c'est de lui dire que les Editeurs ont menti, et de leur lancer votre gros argument *in barbaro*; ils n'oseront pas venir se faire lapider par cinq cens électeurs, car voyez-vous ils ne veulent pas encore courir les frais d'une canonisation; vous aurez soin de faire crier *hora*, et victoire.—C'est aussi ce qu'ils ont fait; ils ont même répandu partout que je m'étais fort bien justifié.—Mais le croyaient-ils eux-mêmes.—Probablement.—Gare, gare au *Canadien*!—Pah! je dirai que c'est un *misérable Papier*, je ferai bien du bruit, je pleurerai, j'en appellerai aux Journaux—Oh! pour les Journaux n'en parlez pas, ils sont contre vous, et encore une fois, si *Le Canadien* n'a pas perdu la mémoire il vous dira, soyez sûr: "Quoi, Mr. de Saint Réal, vous payez d'audace et d'effronterie des faits avérés? Vous avez le front d'en appeler aux Journaux sur ce dont nous vous avons accusé à l'égard des diminutions? allez-y voir dans ces journaux, que tous vos cinq cens Electeurs y aillent avec vous; vous y verrez là que la réduction n'atteignait pas même les salaires de DEUX CENS LOUIS; vous y verrez que le *Canadien* n'a pas trompé le public, qu'il avait raison de vous accuser de vous être opposé à une diminution dans les gros salaires, puis que les petits en étaient exempts. Fut-il jamais, Mr. Vallières, audace et impudence comparable à la vôtre!!! Un mot sur un autre point, comme Orateur—On m'a accusé, avez-vous dit, de n'avoir pas suivi le côté du peuple, comme ma place d'Orateur m'obligeait de le faire. Mais où était le peuple dans une égale division des membres?—Oui, Monsieur, à la première proposition de Mr. Papineau, mais quand on en est venu à procéder à la diminution, le peuple était-il alors avec MM. *Taschereau, Davidson, Oldham et Neilson*, ou bien avec le reste de la Chambre? Cependant Mr. Vallières a voté avec ces quatre membres. Après cela, viendra-t-il dire: "Messieurs, lorsque la Chambre est divisée également, où est le peuple? Il faut avoir un front d'airain pour oser parler ainsi en public." Monsieur, que répondrez-vous à ceci? Vous ne pourrez plus dire que le *Canadien* a menti; car il vient de vous prouver en deux mots, que c'est vous qui êtes le menteur, non pas comme vous avec de l'effronterie et des argumens *in barbaro*, mais par de bonnes et fortes raisons; mais passons outre.

On dit aussi que vous avez parlé d'un certain aveu qu'avait fait Mr. Papineau, savoir que si Mr. Papineau était bien aise

d'avoir perdu sa première proposition, parce qu'il en redoutait lui-même les terribles conséquences. Mr. P. aurait fait cet aveu, après avoir mis tant d'ardeur à pousser cette mesure? Cela pourrait fort bien se trouver un *Vallérisme* et servir de pendant à votre justification par rapport aux diminutions. D'ailleurs ce n'est pas ce point là qu'on vous reproche bien fort, mais la diminution. On dit qu'à cette occasion vous avez excité un rire universel parmi vos cinq cens Electeurs en leur disant qu'il fallait de l'argent pour faire veiller à la sûreté de leurs filles et de leurs femmes. Si ce n'est que pour cela, c'est de l'argent bien vainement dépensé; car voyez-vous tant que certains rusés et friands personnages conspireront contre elles, il n'y a gardes, ni *watchmen* qui y tiendront. Enfin Monsieur, il faut nous séparer, en vous conseillant de ne donner dorénavant que des argumens *in barbaro*, plutôt que de ces raisons, dont on peut faire voir la futilité ou la fausseté.

ELECTION GENERALE.

L'élection pour le quartier ouest de la ville de Montréal s'est terminée samedi dernier matin, en faveur de MM. Papineau et de Rocheblave.

L'élection pour la ville des Trois-Rivières s'est terminée en faveur de M. Ranvoizé, de l'endroit et de M. Amable Berthelot, de cette ville. Les derniers représentans étaient M. Bateau, qui s'est retiré, et M. Ogden, qui s'est offert, mais n'a pas été reçu.

MM. Blanchet et Boissonnault ont été élus unanimement pour le comté de Hamshire.

Etat du Pôle à l'Île d'Orléans hier au soir.

Quirouet 142
Vanfelson 12

Ce dernier a annoncé que vu la grande majorité contre lui, il allait se consulter pour savoir s'il devait se retirer aujourd'hui.

Etat du Pôle à la Haute-Ville à deux heures aujourd'hui.

Vallières 406
Stuart 353
Primrose 187

A l'ajournement Lundi dernier Mr. Perrault fit ses remerciemens à ses amis et leur dit qu'il se retirait.

Etat du Pôle à la Basse-Ville à deux heures aujourd'hui.

Bélanger 146
McCallum 110
Young 50
Freer 15

Il paraît qu'un rassemblement de danse au faubourg Saint-Roch, qui eut lieu samedi dernier au soir, dans une maison qui n'est pas ordinairement habitée, mais qui fut louée pour l'occasion, il s'éleva une rixe qui aura probablement des suites sérieuses pour les intéressés. Les hommes rassembles étaient tous de basse classe, et les femmes de mauvaise réputation. Un nommé Brunette, de cette ville, soit par jalousie ou par quelque autre motif, chercha querelle à un jeune homme de Montréal, nommé Betourné, qui était employé à bord d'une des golettes de Mr. Maret, et il s'ensuivit une bataille dans laquelle Brunette fut battu. Il sortit, entra un couteau à la main, et en donna plusieurs coups à Betourné, qui reçut deux grandes blessures, aux deux cuisses. Betourné est maintenant à l'hôpital des émigrés, et Brunette en prison. La police ne saurait veiller avec trop d'attention sur ces sortes de rassemblemens; ils sont fréquens.—*Gazette de Québec.*

COMMUNICATION.

Nous avons reçu celle d'un Curé et elle paraîtra la semaine prochaine.

Liste Commerciale.

IMPORTATIONS.

Juillet 26.

Navire *North Britain*, Miller, de Liverpool—58 boîtes Citrons, 2 barils Vernis, W. Budden. 260 tonneaux Sel, C. Holt.

Brig *Narcey*, Hunter, de la Jamaïque—5 boucauts 5 tierçons 15 quarts Cassonade, 75 tonnes Rum 20 do. Melasse, Gillespie, Finlay & co. 18 tonnes Rum Patersons & Weir. 17 tierçons 4 quarts Café, J. Leaycraft. 3 boucauts Ségars, 10 tonnes Rum, 16 tierçons 4 quarts Café, 2 barils Shrub, Quirouet, Chicic & co.

EXPORTATIONS.

Depuis le 21 juillet jusqu'au 27.

4842 pièces Pin, 594 do. Chêne, 314 do. Orme, 23 do. Frêne, 3 do. Cèdre, 3 do. Bouleau, 160,620 Douves &c., 30909 Douelles &c., 804 Anspes, 1521 Battens, 4000 Cercles, 264 Rames, 34 Espares, 130 Mats, 41 cordes Lattes, 410 Planches, 2662 quarts Potasse, 2119 do. Fleur, 517 do. Lard, 86 do. Bœuf, 94 do. Farine, 10 do. Aloë, 6 do. Huile, 1485 quintaux Biscuit, 3 quarts Crackers, 78 quintaux Morue, 6 quarts 10 tierçons Saumon, 2 barils Langues, 5396 minots Bled, &c. &c. &c.

Aux Electeurs indépendans de la Haute-Ville de Québec.

Messieurs, Le Parlement Provincial étant dissout, vous êtes appelés de nouveau à exercer le droit de choisir vos représentans à la Chambre d'Assemblée pour cette Province.

Je suis porté à solliciter vos suffrages, par un désir sincère d'avancer, autant qu'il m'est possible, les intérêts de la Province en général, mais surtout, ceux ayant rapport au commerce de cette cité, dont la prospérité doit être toujours unie à celle de tout le pays.

Je puis referer à la conduite que j'ai tenue pendant que j'ai eu l'honneur d'être un Membre du Parlement Impérial, pour preuve de l'indépendance de mes principes, et de l'assiduité dans l'exécution de mes devoirs.

Si j'ai assez de bonheur, pour obtenir votre confiance, soyez assurés, que je ne manquerai pas de faire tout mon possible pour mériter cette faveur, en remplissant avec fidélité et zèle la charge dont vous m'aurez revêtu.

J'ai l'honneur de me soucrire, Messieurs,

Votre très humble et dévoué Serviteur,

F. W. PRIMROSE.

Québec, 14 Juillet 1824.

ENCAN.

JEUDI prochain, le 5 courant, à la Chambre d'Encan des boussignés, sans réserve, pour clore des consignations:

QUATRE-VINGT quats peinture blanche de Londres de la meilleur qualité, de 56 lbs chaque. 20 balles tabac des Indes Orientales, 20 quarts tabac en torquette de la Virginie, de la meilleure qualité, 4 bales cannavas, 12 quintaux meilleure lard d'Angleterre, 50 boîtes tôle, 30 quarts lard, 25 ditto bœuf, 20 ditto fleur, 100 quintaux biscuit.

—APRÈS QUOI—

Draps superfins de différentes couleurs, Casimires, Gants de kid français pour dames, Mouchoirs de soie, Coton rayé, Toile d'Irlande, Toile à draps, Boîtes pour Messieurs, Hards, Mousselines, Cotons imprimés, Schâles, et une variété d'autres articles.

AUSI—Quincaileries.

La-vente commencera à UNE heure.

ROSS & MITCHELL,

3 Août 1824. R & C.

La Promenade de Bernardin de St. Pierre.

Bernardin après avoir parcouru les différentes régions du globe, revint en France mettre en ordre son travail et publia les *Etudes de la Nature*, suivi de *Paul et Virginie*, et entreprit ensuite la *Chaumière Indienne*. Pour cet objet, il alla s'établir au village d'*Etiolle*, situé entre la Seine et la forêt de *Sénart*, où il allait souvent méditer, lorsqu'un jour il se trouva égaré dans cette même forêt. Mais par bonheur, les principaux propriétaires du lieu s'étaient réunis ce jour-là dans une grande chasse, pour délivrer le pays des animaux sauvages qui le dévastaient, et il fut rencontré par les chasseurs, qui s'empressèrent de donner à ce vénérable vieillard tous les soins et les secours, que demandaient les fatigues d'une longue marche. Tout à coup arrive un nouveau chasseur, riche banquier de Paris, qui s'écrie en arrivant: "Que vois-je! Monsieur Bernardin de Saint-Pierre!..." A ce nom tous entourent le célèbre Solitaire, en se félicitant d'une aussi agréable rencontre, mais aucuns n'éprouvent une émotion aussi vive que les nègres qui font partie de l'équipage de chasse, et qui depuis longtemps établis en France, avaient lu tant de fois *Paul et Virginie*. Rien n'est oublié de leur part pour témoigner leurs vifs sentiments à l'ami des noirs, leur éloquent défenseur. Les nègres placés derrière lui se disputent l'honneur de le servir. "M'appartenir, dit l'un d'eux; moi l'ainé d'tous z'aut", et m'nommer *Domingue*—Nom là c'est nom d'honneur, ajoute un autre nègre; n'accorder droit de porter li qu'à bon noir, qui servir maître tant comme serviteur fidèle.—C'est à caus' ça, reprend *Domingue*, femme à moi s'nommer *Marie*, chien à moi s'nommer *Fidèle*..." Aussitôt il fait venir son chien et lui ordonne de caresser le bon vieillard. "Il est bien juste, s'écrie un des plus aimables de la bande, que Bernardin de Saint-Pierre égaré dans les bois, reçoivent les caresses de *Fidèle*."

"Jamais, s'écrie à son tour l'heureux vieillard, jamais je n'éprouvai une ivresse aussi pure... Mais tous ces hommages si touchants ne peuvent me faire oublier que je me trouve à deux lieues d'*Etiolle*, et que l'on y doit être par mon absence, dans la plus grande inquiétude. Souffrez donc mes bons amis, que je m'arrache d'auprès de vous, afin d'aller rassurer par ma présence les habitants du château que j'ai quittés ce matin. Toutes mes forces sont revenues, et je puis me remettre en route. Tout ce que je vous demande, c'est de me faire accompagner par quelqu'un qui connaisse assez bien la forêt, pour m'empêcher de m'égarer encore. Chacun s'empresse de lui offrir, l'un son cheval, l'autre sa calèche.—"Pas b'soin d'chival, de calèche, s'écrie un des nègres; bras à nous bons pour porter digne ami; nous vlé prouver à li dans z'aut noirs être tout plein *Domingue*."

Au même instant ils forment à la hâte un brancard qu'ils couvrent de mousse, et qu'ils ornent de feuillage. Ils y placent Ber-

nardin de Saint-Pierre, et chargent sur leurs épaules ce précieux fardeau, en faisant retentir la forêt de leurs chants d'allégresse.

Cependant, on était au château d'*Etiolle* dans une inquiétude qui allait jusqu'à la consternation. On avait vu Bernardin de St. Pierre, gagner la forêt, au lever de l'aurore. Tous craignaient qu'il ne fût égaré, qu'il ne fût en ce moment exténué de fatigues, ou qu'il n'eût rencontré quelque sanglier blessé, &c.—"Vous me faites frémir, répond la dame du château: allons tous à sa rencontre, et promettons-nous de revenir ici qu'après avoir trouvé notre cher fugitif." Aussitôt hommes, femmes et enfants, maîtres et valets vont à la découverte. Bientôt ils aperçoivent la marche triomphale qui approchait. Elle causa au premier aspect une vive inquiétude; chacun le croit blessé, mourant, peut-être déjà sans vie. Mais bientôt les cris de joie des nègres, et l'ivresse empreinte sur le front de leur vénérable ami, font passer dans l'âme de tous ceux, qui vont à sa rencontre, un ravissement inexprimable. Lui-même, trop ému en ce moment pour proférer une seule parole, les rassure du geste et de la main, leur désignant ces bons noirs couverts de sueurs, qui n'avaient voulu céder à personne le bonheur de le porter ainsi pendant deux lieues entières, et qui vinrent le déposer au château d'*Etiolle* où se réunirent tous les habitants du village, qu'avait attiré ce délicieux spectacle.

Bernardin de St. Pierre trouvant alors la force de s'exprimer, raconta ce qui lui était arrivé. Après avoir fait reposer les nègres qu'aurait humiliés l'offre d'une récompense, il leur avona que de toutes les jouissances qu'il devait à *Paul et Virginie*, il n'en était point de comparable à celle qu'il venait de lui faire éprouver. Il les pria de lui laisser le brancard, comme le plus cher monument de sa gloire; et souvent le montrant aux jeunes littérateurs qui recherchaient sa présence, il leur disait:—"Comment s'effrayer des des épines qui se trouvent à l'entree du Parnasse; comment craindre la longueur et la fatigue de la route, quand on a l'espoir de reposer un jour sous un pareil feuillage?"

Telles sont les jouissances de l'homme de lettres, ami des hommes et de son pays. Que sont auprès d'elles quelques veilles consacrées à l'étude? Combien à qui une certaine fortune et le sacrifice de quelques plaisirs d'un moment, permettraient de goûter par la suite ces délices inexprimables! Quant à vous jeunes et infortunés athlètes, qui avez à lutter de plus contre les rigueurs de la fortune, ne vous découragez pas pour cela, la couronne vous coûtera cher, il est vrai, mais elle vaudra encore davantage.

AUX ELECTEURS DU COMTE DE HAMPSHIRE.

Messieurs,
AYANT eu l'honneur de vous représenter dans plusieurs Parlements, je m'offre encore comme Candidat à la prochaine Election et sollicite respectueusement vos suffrages.

Je suis
Messieurs,
Votre dévoué serviteur,
GEORGE WATERS ALLSOPP.
Cap Santé, 20 Juillet, 1824.

AUX ELECTEURS DE LA BASSE-VILLE DE QUEBEC.

Messieurs,
SUR les suggestions qui m'ont été faites par un grand nombre des membres les plus respectables de cette société, je suis porté à vous faire un offre de mes services comme un de vos représentants, à l'Election générale qui doit avoir lieu prochainement et en conséquence de solliciter vos suffrages.

A l'exception de peu, je crois que je suis bien connu à tous, et il vous reste à décider dans le choix que vous êtes appelés à faire, si mes services sont acceptables.—Je ne puis donc que vous assurer que si je suis honoré de votre confiance, vous ne serez point frustrés dans votre attente en autant que mon zèle et mes faibles talents pourront contribuer à promouvoir vos intérêts soit généralement ou individuellement.

J'ai l'honneur d'être
Messieurs,
Votre très humble et très obéissant serviteur,
NOAH FREER.

Aux Electeurs indépendans de la Basse-Ville de Québec.

Messieurs,
La sollicitation d'un nombre de mes amis, je prends la liberté de m'offrir comme Candidat pour avoir l'honneur de vous représenter dans le prochain parlement provincial.

Canadien de naissance, et attaché à ce pays par les liens les plus forts, je ne puis avoir en vue que le bonheur et la prospérité de cette province.

J'ai entendu dire, que si j'étais assez heureux pour rencontrer vos suffrages, je ne pourrais pas agir avec cette indépendance que l'on a droit d'exiger d'un représentant, et que dans bien des instances je me trouverais placé de manière à ne pouvoir pas concilier mes devoirs publics avec mes intérêts particuliers.

En réponse à cette assertion, je puis référer aux dernières années passées, et je puis dire avec confiance qu'aucuns de ceux qui connaissent les différentes circonstances dans lesquelles je me suis trouvé situé, ne peuvent m'accuser d'avoir été conduit, depuis mon entrée dans la vie publique, par aucunes considérations particulières, chaque fois qu'elles se sont trouvées en opposition avec mes devoirs envers ceux dont les intérêts étaient, à un certain point, placés entre mes mains.

Messieurs, si vous me soutenez de manière à ce que je sois rapporté comme l'un de vos représentants; je puis vous assurer que je m'attacherai avec assiduité aux devoirs que vous m'aurez imposés, et que dans toutes les occasions j'adopterai les mesures qui, suivant mon humble opinion, me paraîtront les plus plus propres à maintenir cette constitution libre qu'il plut au Gouvernement de sa Majesté d'accorder à cette province.

Je suis,
Messieurs,
Votre très humble et obéissant serviteur,
T. A. YOUNG.
Québec, 17 Juillet, 1824.

Aux Electeurs de la Basse-Ville de Québec.

Messieurs,
LA confiance dont vous m'avez honoré dans les deux dernières Elections m'impose le devoir de vous offrir de nouveau mes services dans le moment actuel, et s'ils vous sont agréables, permettez que je sollicite très respectueusement vos voix et votre influence à la prochaine Election.

Je suis, Messieurs,
Votre très humble et très dévoué serviteur,
JEAN BELANGER.
Québec, 27 Juillet 1824.

A VENDRE.
A VENDRE, à bon marché, par le Soussigné, 300 chaldrons du meilleur CHARBON à grille, de Newcastle.
H. GOWEN.
25 Août, 1823.

AUX ELECTEURS DU COMTE D'HERTFORD.

Messieurs,
J'AI l'honneur de vous offrir de nouveau mes Services pour vous représenter dans le prochain Parlement, en conséquence je sollicite vos suffrages à la prochaine Election.
J'ai l'honneur d'être,
Votre très humble et
Très obéissant Serviteur,
F. BLANCHET.

NOUVELLEMENT Publié et à vendre à cette Imprimerie, chez JOSEPH ROI, écr. à Montréal, sur le Marché Neuf, et chez Mr. P. X. BOUVIN, au Trois-Rivières.

UN PAMPHLET, EN LANGUE FRANCAISE, INTITULE

Un Appel au Parlement Impérial ET AUX HABITANS DES COLONIES ANGLAISES DANS L'AMERIQUE DU NORD
sur les prétentions exorbitantes du Gouvernement Exécutif et du Conseil Législatif de la Province du Bas-Canada, par un Membre de la Chambre d'Assemblée.
PRIX—2s.

Ce Pamphlet comprend un exposé des prétentions du Gouvernement Colonial depuis les accusations (*Impeachments*) de la Chambre d'Assemblée contre le deux Juges de la Province jusqu'à la fin de la dernière Session du Parlement.

Bureau du Canadien
Québec, 7 Juillet 1824.

UNE Maison bâtie en pierre à quatre étages, sise et située dans la rue Couillard, avec des poëles fixes convenablement, une cour étendue, remises, étables, etc.—La maison est en bonnes réparation, ayant été bâtie en 1814. Les termes de paiement seront faciles.—S'adresser à Wm THOMAS, propriétaire, chez Madame A. STEPHENS, rue St. Jean.

Québec, 20 Jan.

NEUTZ & Co.
Fabrique de Tabac sur le marché de la Haute-Ville.

ONT Constantement à vendre en gros et en détail et aux plus bas prix.

Tabac en poudre de la meilleure qualité.
Ditto—de Prêtre,
Tabac en torquette de plusieurs sortes,
Tabac à chiquer en rôle,
Tabac en feuille &c. &c.
Québec, 19 Mai 1824.

TERRES A VENDRE.
Dans le Haut et le Bas-Canada.

500 Acres—dans le Township de Godmanchester, Bas-Canada.
400 Acres—dans le Township de Lancaster, Comté de Glengary, District—Est du Haut-Canada.
200 Acres —dans le township de Roxburgh, Comté de Stormont, District—Est du Haut-Canada.
300 Acres —dans le Township de Cornwall, Comté de Stormont, District—Est du Haut-Canada.
200 Acres—dans le Township de Osgood, Comté de Russell, District—Est du Haut-Canada.
200 Acres—dans le Township de Nepeau, Comté de Carlton District de Johnstown, Haut-Canada.
200 Acres—dans le Township de Reach, Comté de York, District—Intérieur, Haut Canada.
200 Acres—dans le Township de Gainsborough, Comté de Lincoln, District de Niagara, Haut-Canada.
Pour plus amples informations, s'adresser à
ROGERSON, HUNTER et Co.
Québec, 31 Dec. 1823.

A VENDRE,—49 pipes de Madère de Fayal, supérieur.
S'adresser à
HENRYS. CHAPMAN.
No. 9, Rue St. Pierre
29 Oct. 1823.